

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**OCTROI DE LA
SUBVENTION DE L'AUDIT
ÉNERGÉTIQUE DE LA
COPROPRIÉTÉ
"L'ANNEXION" DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF
"CHAUD DEDANS"**

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2020 n°C-2020-0067 concernant les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-44 de son annexe ;

D_2020_0278

Vu l'arrêté préfectorale n° DDT 2017-623 de Programme d'Intérêt Général « amélioration énergétique des copropriétés » d'Annemasse Agglo,

Vu la délibération n° C-2017-0011 du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017 relative à la convention de Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration énergétique des copropriétés d'Annemasse Agglo, intitulé dispositif « Chaud dedans » ;

Vu la délibération n° C-2017-0082 du Conseil Communautaire en date du 17 mai 2017 relative à l'approbation du règlement d'attribution des aides d'Annemasse Agglo dans le cadre du dispositif « Chaud dedans ». Annemasse Agglo en partenariat avec l'État dans le cadre du programme « Habiter Mieux » et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, a lancé en février 2017 et pour 5 ans, un programme d'intérêt général visant à améliorer l'efficacité énergétique des copropriétés.

Le dispositif « Chaud Dedans » s'inscrit dans le cadre :

- du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées,
- du Programme Local de l'Habitat d'Annemasse Agglo,
- du Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo.

Il a été créé afin de diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des copropriétés situées sur l'ensemble du territoire d'Annemasse Agglo.

Il permet d'octroyer des aides financières aux syndicats des copropriétaires pour la réalisation de l'audit énergétique, ainsi que pour les travaux d'isolation thermique par l'extérieur et/ou de production d'eau chaude.

Le dossier de demande de subvention de la copropriété l'Annexion, sise 3,5,7,9,11 rue de l'Annexion 74100 Annemasse a été instruit et examiné par le jury du 21 février 2020, qui a émis un avis favorable au regard du règlement d'attribution des subventions du Programme Local de l'Habitat à destination des copropriétés.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 75% du montant hors taxes de l'audit dans la limite de 3 500 €, dès réception des pièces justificatives.

D'IMPUTER la dépense sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif des affaires générales 2020 destination OSO66, article 20422.

Envoyé en préfecture le 01/09/2020

Reçu en préfecture le 01/09/2020

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 074-200011773-20200831-D_2020_0278-AU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.